

La production de la désaffiliation

Ce que nous en apprend l'analyse sociohistorique de Robert Castel



On parle aujourd'hui beaucoup de désaffiliation sociale, en général pour parler des publics 'en décrochage', non insérés professionnellement, voire 'non réinsérables' sur le marché du travail. On utilise aussi ce terme pour parler des publics éloignés de la formation. Mais que recouvre-t-il exactement ? D'où vient-il ?

Selon Robert Castel, sociologue français qui a forgé ce concept au début des années 1990, la désaffiliation sociale est l'aboutissement d'un processus conjuguant absence d'emploi et isolement relationnel. Dans le contexte économique et social actuel, les situations de vulnérabilité ne cessent d'augmenter et le processus de désaffiliation sociale de s'étendre et de se développer. Il ne s'agit cependant pas d'un processus nouveau, en ce sens que bien qu'il se manifeste différemment selon les époques, de fortes similitudes apparaissent quant à la dynamique qui les produit.

Par Sylvie-Anne GOFFINET

DANS SON OUVRAGE *Les métamorphoses de la question sociale*¹, Robert Castel nous livre une grande fresque historique qui permet d'envisager le présent à la lumière du passé. Par le biais d'une analyse chronologique centrée sur le rapport au travail, il nous donne à comprendre le pourquoi et le comment de la présence de plus en plus insistante dans nos sociétés « *d'individus placés comme en situation de flottaïson dans la structure sociale, et qui peuplent ses interstices sans y trouver une place assignée (...) – chômeurs de longue durée, habitants des banlieues déshéritées, allocataires du revenu minimum d'insertion, victimes de reconversions industrielles, jeunes en quête d'emploi et qui se promènent de stage en stage, de petit boulot en occupation provisoire...* » (p. 16).

Dans un ouvrage écrit 10 ans plus tard, *La montée des incertitudes*², R. Castel apporte de nouveaux éléments qui viennent actualiser, préciser, compléter son analyse antérieure, non plus par une approche chronologique mais d'un point de vue thématique. Citons notamment les parties sur l'institutionnalisation du précarariat, l'éclatement de la classe ouvrière, les chemins de la désaffiliation, la sociologie de l'individu hypermoderne.

Placer les projecteurs sur le présent...

Apparition et développement du précarariat

Selon R. Castel, la situation actuelle est la conséquence de la dernière métamorphose de la question sociale, soit la dernière évolution de l'organisation du travail qui rend socialement inutile, « *surnuméraire* », une frange importante de la population. Plus précisément, c'est un « *effritement* » de la société salariale depuis le début des années 70 qui est en cause.

Cette évolution se marque, dans sa face la plus visible, par une importante augmentation du chômage, qui de résiduel devient progressivement un chômage de masse. Cette face visible ne doit cependant pas cacher l'autre face du

¹ Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Gallimard, Folio Essais, 1999 (1^{re} édition chez Fayard en 1995).

² Robert CASTEL, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Seuil, Points Essais, 2013 (1^{re} édition au Seuil en 2009).

processus, moins souvent mise en avant mais non moins importante : « *l'installation d'une précarité qui pourrait constituer un registre permanent des relations de travail, une sorte d'infrasalariat au sein du salariat* » (La montée, p. 54), que R. Castel appelle « *précariat* ».

Cette transformation, œuvre du néolibéralisme, de la mondialisation, de la lutte pour la compétitivité, de la course au profit maximum..., se marque par une perte d'hégémonie du contrat à durée indéterminée, toujours davantage remplacé par le contrat à durée déterminée, l'intérim, la sous-traitance, le travail à temps partiel, les divers statuts de travail liés aux programmes publics d'aide à l'emploi... La tendance dans le chef des employeurs à hausser le niveau des qualifications requises à l'embauche, et parallèlement celle des demandeurs d'emploi à accepter un emploi en deçà de leur niveau de qualification, renforce le renvoi des moins qualifiés et des moins expérimentés vers ces emplois précaires, les 'petits boulots', les formations et stages d'insertion, le chômage, l'aide sociale, voire, en bout de chaîne, les services de dépannage social d'urgence...

Cette transformation du salariat a également comme effet de déstabiliser le noyau stable des travailleurs : elle menace de basculement une partie de la classe ouvrière intégrée et des salariés de la petite classe moyenne. Basculement que R. Castel explique de la manière suivante : « *Lorsque, dans le cadre de la recherche de la 'flexibilité interne', l'entreprise entend adapter les qualifications des travailleurs aux transformations technologiques, la formation permanente peut fonctionner comme une sélection permanente* » (Les métamorphoses, p. 652), éliminant les moins flexibles, les moins recyclables, ceux « *qui ne sont pas capables de se hausser à la hauteur de ces nouvelles normes d'excellence* » (Ibid., p. 650).

Avec cette prise en compte de la tendance de l'entreprise à devenir une « *machine à vulnérabiliser* », voire une « *machine à exclure* », nous avons un tableau (presque) complet de la transformation actuelle du statut du salariat. Salariat qui reste néanmoins le vecteur principal de l'intégration sociale puisqu'« *une part essentielle de notre destin social se joue encore, et au moins autant que jamais, autour de la consistance du salariat* » (La montée, p. 54).

Substitution de l'État social actif à l'État-providence

Selon R. Castel, l'État social (terme qu'il privilégie par rapport à celui d'État-providence, mais qui lui est synonyme) était « *d'autant plus fort qu'étaient fortes les dynamiques qu'il régulait: la croissance économique et la structuration de la condition salariale* » (*Les métamorphoses*, p. 31). Au centre des politiques de l'État social, les conventions collectives de travail et la sécurité sociale permettaient de protéger les travailleurs et, en cas d'accident de parcours ou en fin de parcours (maladie, accident du travail, chômage, retraite), de leur garantir une sécurité d'existence et le maintien d'un statut 'honorable' (c'est-à-dire 'non dévalorisant') dans la société.

Corolairement à la montée du précarat au sein du monde du travail, l'État social actif³ vient supplanter l'État-providence. Ce dernier substitue à la protection collective une protection individuelle, et au droit social acquis par le travail un droit à acquérir en répondant aux injonctions d'activation de l'État. La protection sociale devient donc conditionnelle : elle n'est octroyée qu'aux individus qui donnent la preuve qu'ils collaborent aux injonctions d'activation qui leur sont imposées. On observe parallèlement une multiplication de mesures visant un public spécifique. En Belgique, cela se traduit par une succession de mesures réduisant le droit aux allocations de chômage ou étendant les mesures d'activation aux publics qui en étaient jusque-là exemptés⁴. Citons notamment : la dégressivité renforcée des allocations de chômage ; l'intensification et l'extension progressive des mesures de contrôle des chômeurs, avec sanction à la clé ; le durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion pour les jeunes – notamment la recherche active d'emploi – et leur limitation dans le temps ; l'activation des bénéficiaires de l'aide sociale suite au remplacement du Minimex par le RIS (Revenu d'intégration sociale) ; l'activation des chômeurs porteurs d'un handicap (de 33 à 66%), des chômeurs âgés, des malades de longue durée, des prépensionnés...

³ Largement analysé dans un précédent numéro du *Journal de l'alpha* (n°189, mai-juin 2013, en ligne : www.lire-et-ecrire.be/ja189).

⁴ Robert Castel s'attache, lui, à la situation française qui, en ce qui concerne le chômage, est différente de la situation belge puisque le bénéfice des allocations de chômage y a toujours été limité dans le temps.

MMPP puis PMS

MMPP : quatre lettres pour désigner une catégorie de « *demandeurs d'emploi ayant des problèmes sérieux, aigus ou chroniques de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique, le cas échéant combinés avec des problèmes sociaux* ». Une catégorie apparue dès 2006 en Flandre dans une note politique. Cette catégorie fait aujourd'hui l'objet d'un traitement 'spécifique' par le VDAB (service régional de l'emploi flamand). 'Diagnostiquées' MMPP sur base d'un screening, les personnes doivent, pour garder leurs allocations de chômage, signer une « convention d'empowerment » censée développer leurs compétences et supprimer les obstacles qu'elles rencontrent dans leur réinsertion professionnelle. Elles sont ensuite orientées vers un trajet d'accompagnement spécifique qui peut, pour certaines d'entre elles, consister à travailler sans rémunération, dispositif qualifié d'« arbeidszorg » (assistance par le travail) !

Cette politique a eu des répercussions au niveau de l'ONEM, du FOREM et d'Actiris à des degrés divers mais la catégorie n'a finalement été reprise au niveau législatif fédéral 'que' dans un arrêté-royal concernant les personnes en fin d'allocation d'insertion (AR du 28 mars 2014). Une autre catégorie est par contre apparue dès novembre 2013 dans un accord de coopération entre l'État fédéral, les régions et les communautés (Accord relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs) qui se décline, quant à elle, en trois lettres : **PMS**. Elle rassemble les « *chômeurs présentant une combinaison de facteurs psycho-médico-sociaux affectant durablement leur santé et/ou leur intégration sociale et, de ce fait, leur intégration professionnelle* ».

Sachant que la manifestation de symptômes psycho-médico-sociaux chez les personnes en chômage de longue durée ne peut la plupart du temps être dissociée de l'impact du chômage et des politiques d'activation, on est en droit de se demander si on n'assiste pas là à un déplacement vers l'individu de causes dont l'origine est socioéconomique. Comme le dit Vanessa De Greef : « *La dimension sociale du problème PMS n'est, en effet, pas seulement d'ordre individuel. Elle est, avant tout, le reflet d'une question sociale. Pour le dire autrement, il y a peu de sens à détecter un problème d'inadaptation sociale* ».

chez un certain nombre d'allocataires sans s'interroger sur les dispositifs macro et les structures qui créent ces problèmes.»⁵

MMPP et PMS: ces catégories et les dispositifs qui les accompagnent illustrent parfaitement la tendance à l'hyperindividualisation du 'traitement' des situations précaires, et partant à la stigmatisation des personnes.

Le délitement des solidarités

Complémentairement à l'avènement du précaire et à la diminution de la protection assurée par l'État aux travailleurs et ex-travailleurs, le cadre de vie relationnel de tout un chacun a aussi évolué.

À l'époque de l'État-providence, malgré la persistance des inégalités, les travailleurs étaient protégés par un « continuum de droits » du fait de la combativité des collectifs syndicaux prenant en charge les intérêts homogènes de grandes catégories socioprofessionnelles, des négociations patrons-syndicats, dans lesquelles le rapport de force était globalement favorable aux seconds et qui débouchaient sur des conventions collectives de travail. Tout cela aboutissait à une régulation collective du droit au travail et de la protection sociale sous l'égide de l'État, « l'instance du collectif par excellence ». Le rapport de subordination engendré par le statut de travailleur salarié était donc compensé par un éventail de ressources ou de supports qui permettaient au travailleur de conduire sa vie, de tracer son parcours, de réaliser des projets, de militer et de se révolter face aux injustices. Parallèlement, le sentiment d'appartenance communautaire était fort : une majorité de travailleurs vivant dans des conditions et sous un statut fort semblables, l'identité collective était palpable, notamment à travers l'existence des collectifs ouvriers.

Aujourd'hui que l'organisation du travail a tendance à se fracturer, laissant des pans entiers de travailleurs sur le carreau ou à la marge, l'identité collective se délite : « *Le travailleur comme personne est de plus en plus renvoyé à lui-même, et appelé à se mobiliser lui-même pour tenter de faire face à ces*

⁵ Vanessa DE GREEF, *La catégorie des chômeurs MMPP, boîte aux trésors ou boîte de Pandore ?*, in *Pauvreté* (trimestriel du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté), n°10, décembre 2015, p. 14.

situations [chômage, précarisation des conditions de travail, flexibilisation, mise en concurrence des travailleurs entre eux...].» Et R. Castel de parler d'« individus atomisés, en quelque sorte condamnés à être des (...) individus par défaut d'appartenance à des collectifs ». (La montée, p. 372).

Mais l'appartenance communautaire, c'est aussi les liens de voisinage, la camaraderie, les relations de proximité, avec tous ceux avec qui on partage valeurs, vision du monde, entraide mutuelle, temps libres, hobbies, réjouissances... De cette appartenance résulte une conscience du « nous », nous les gens du peuple, en opposition à « eux », les nantis, les bourgeois. Or ce « nous » est aussi actuellement en train de se fissurer, de se défaire, tandis qu'on assiste à l'émergence d'une nouvelle dynamique centrée sur l'individualisme et qu'apparaissent deux nouveaux profils qualifiés d'« hypermodernes » par R. Castel : « l'individu par excès » et « l'individu par défaut ».

L'individu par excès est un individu centré sur lui-même, individualiste, « autosuffisant » dans le sens où il a ou croit avoir en lui-même les supports lui permettant d'assurer son autonomie sociale. « Pour schématiser », dit R. Castel, « beaucoup d'individus contemporains sont dans une sorte de vide social parce qu'ils ne sont pas cadrés, ou sont très peu cadrés, par des régulations collectives, et ne sont pas conduits par des aspirations collectives. » (La montée, p. 429).

L'individu par défaut vit, quant à lui, dans le manque : il manque non seulement de ressources matérielles mais aussi d'appartenance(s) collective(s). Ce profil est fortement lié à la situation de précarité dans laquelle se trouvent un nombre grandissant de personnes. Cela ne signifie nullement pour autant que les personnes qui s'installent, malgré elles et même pour la toute grande majorité contre leur volonté, dans la précarité permanente deviennent des « êtres passifs et résignés ayant perdu la volonté de conduire leur vie. Il faut au contraire souvent beaucoup d'ingéniosité, de débrouillardise, avec parfois un grain de filouterie, pour vivre dans la précarité. Mais on peut vouloir être pleinement un individu sans pouvoir le réaliser. Vivre aux abois, ne pas trop savoir de quoi demain sera fait, être dans la dépendance du besoin ou craindre le chantage d'un supérieur ou même de son voisin, ce n'est pas nécessairement déchoir de la qualité d'humain. Mais c'est être profondément en défaut par rapport à la conception de l'individu dans une société qui en fait la valeur de référence et le

défini par sa capacité d'autonomie et le fait de pouvoir assumer ses responsabilités. Lorsqu'on lutte au jour le jour pour sa survie, on n'est pas inscrit dans ces relations d'interdépendance, ces rapports d'échanges réciproques qui forment une 'société de semblables'. C'est aussi dire qu'il est bien difficile d'être un citoyen à part entière dans ces conditions.» (La montée, p. 441).

L'individu hypermoderne et les pratiques de dénonciation

Dénoncer une connaissance, un voisin, un proche... de fraude aux allocations (ONEM, CPAS...) peut être vu à la fois comme une conséquence du renforcement des politiques de contrôle et de sanction et comme un révélateur de la transition vers l'individualisation à l'extrême dont parle R. Castel.

Régulièrement la presse nous informe de nouvelles tentatives émanant des pouvoirs publics pour renforcer les contrôles et lutter contre la fraude sociale, en faisant notamment appel à la 'contribution' de tout un chacun.

À titre illustratif: en juin 2013, les autorités belges en charge de la lutte contre la fraude sociale présentaient un projet de mise en ligne, avant la fin de l'année, d'un site destiné à recueillir les dénonciations de fraude sociale qui pourraient se faire de manière anonyme. Si le caractère anonyme de telles dénonciations a soulevé un tollé d'indignations⁶ et qu'il semble que, suite à cela, le projet ait été abandonné – mais pour des raisons budgétaires relatives au coût qu'engendrerait le contrôle de l'identité des délateurs ! – il n'en reste pas moins que la pratique de la dénonciation a tendance à se banaliser et à être encouragée par les pouvoirs publics.

Parallèlement, les dénonciations spontanées semblent se banaliser...

Premier exemple: « *Tous les mois, l'ONEM reçoit 200 plaintes concernant des fraudes sociales* » (irrégularités liées à la situation familiale de la personne et travail non déclaré, principalement), écrivait *La Libre* en août 2013⁷.

Second exemple: en février dernier, Sébastien Verstricht, président du CPAS

⁶ Laurent GÉRARD, *Fraude sociale: pas de dénonciations anonymes sur le web*, in *La Libre.be*, 19 février 2014, www.lalibre.be/economie/actualite/fraude-sociale-pas-de-denoncations-anonymes-sur-le-web-53050d2b357025291dd0e6e4

⁷ *Travail au noir: les dénonciations sont courantes !*, in *La libre.be*, 8 août 2013, www.lalibre.be/actu/belgique/travail-au-noir-les-denoncations-sont-courantes-52036d853570ebbf8e08f289

de Fontaine-l'Évêque, affirmait dans une interview à *La Nouvelle Gazette* que la dénonciation de fraude au CPAS est devenu un phénomène courant (plusieurs lettres de dénonciations par semaine)⁸. « *Ce qui est fou, c'est qu'on a parfois des lettres de personnes proches, des amis, de la famille, des voisins...* », disait-il. Les autres CPAS de la région constataient le même phénomène. Et ce en lien notamment avec les mesures qui ont conduit à l'exclusion d'un nombre important de chômeurs début 2015: « *Il y a clairement un impact depuis 2 ou 3 semaines avec les nouvelles réglementations sur les exclus du chômage* », disait la porte-parole du CPAS de Charleroi au même journaliste.

R. Castel ne fait pas, du moins dans les ouvrages que j'ai consultés, d'analyse approfondie de l'évolution de la famille, autre lieu traditionnel de solidarité. Il note cependant que la sociabilité familiale subit des modifications avec l'avènement de l'homme hypemoderne dans le sens où l'on observe une « *désinstitutionnalisation de l'ordre familial qui se déploie depuis le milieu des années 1960, parallèlement à la crise des institutions du travail* » (*La montée*, p. 435). La plus grande liberté individuelle qui découle de cette évolution posera problème à l'individu par défaut qui perdra la protection que lui assurait le modèle précédent, sans toutefois posséder les ressources nécessaires pour assumer positivement cette nouvelle liberté.

Évolution des liens familiaux et extrafamiliaux : l'apport d'Isabel Taboada Léonetti

Ayant travaillé sur des récits de vie, Vincent de Gaulejac et Isabel Taboada Léonetti⁹ croisent l'analyse de R. Castel sur l'évolution des solidarités familiales et extrafamiliales, et lui apportent une assise microsociologique tout en la précisant, la nuanciant.

⁸ Dénonciations anonymes en série dans nos CPAS carolos, in *La Nouvelle Gazette.be*, 20 février 2015, www.lanouvellegazette.be/1217637/article/2015-02-19/denoncations-anonymes-en-serie-dans-nos-cpas-carolos

⁹ Vincent de GAULEJAC et Isabel TABOADA LÉONETTI (sous la dir. de), *La lutte des places. Insertion et désinsertion*, épl, Hommes et Perspectives, 1994.

Au niveau de la famille, I. Taboada Léonetti dit ceci : « *Plutôt que de parler d'affaiblissement des liens familiaux, il serait plus juste de dire que nous assistons à des phénomènes de dualisation dans l'espace relationnel, homologues à ceux que connaît la sphère économique.* » (p. 87). Cela ne veut pas dire que statut social et capital familial sont liés, que les deux axes de dualisation se superposent tout au long de la stratification sociale (d'un côté une population cumulant situation économique stable et capital familial élevé, et de l'autre une population économiquement pauvre et familialement appauvrie). Il y a cependant, au bas de l'échelle, une superposition dans le sens où « *la fragilisation de la famille conduit à des décompositions et des recompositions de la structure familiale qui désavantagent... ceux qui étaient déjà désavantagés* » (Ibid.).

Concernant les solidarités extrafamiliales, I. Taboada Léonetti relève qu'on observe une recomposition de ce type de solidarités dans le sens où elles cessent d'être « *naturelles ou mécaniques* » mais deviennent « *conjoncturelles, ponctuelles et éphémères. Les individus sont libres d'adhérer aux groupes qu'ils veulent, ils sont même libres d'en créer et d'en inventer. Mais ils peuvent aussi librement les quitter.* » Dans ce contexte, il arrive « *que certains ne soient plus nulle part. La rupture des liens peut s'accomplir silencieusement, sans mettre en péril l'intégrité d'un groupe quelconque et donc sans susciter un mécanisme de resserrement autour de l'individu menacé* » (p. 90).

Au bout du processus : la désaffiliation sociale

Pour R. Castel, la désaffiliation sociale est la résultante de « *l'impossibilité de se ménager une place stable dans les formes dominantes de l'organisation du travail et dans les modes reconnus d'appartenance communautaire* » (Les métamorphoses, p. 22). Elle est l'aboutissement d'un processus. L'individu entre d'abord dans une « *zone de vulnérabilité* », combinant précarité du travail et fragilité relationnelle, avant de basculer éventuellement dans la désaffiliation qui se caractérise par un décrochage total par rapport à l'emploi stable et un isolement social sur le plan familial et communautaire.

> Le lecteur pressé ou non intéressé par la mise en perspective historique peut faire l'impasse de ce qui suit et sauter directement à la conclusion (*Et l'alpha dans tout ça ?*, p. 62).

... puis se tourner vers le passé

Précédemment, tout au long de l'histoire, le système socioéconomique a produit des « *surnuméraires* », des personnes considérées comme « *inutiles à la société* », se trouvant dans « *l'impossibilité de se ménager une place stable dans les formes dominantes de l'organisation du travail et dans les modes reconnus d'appartenance communautaire* » (*Les métamorphoses*, p. 22).

La désaffiliation sociale à l'aube de la révolution industrielle

Ainsi, au début du 16^e siècle, le vagabondage apparaît « *comme la limite d'un processus de désaffiliation alimenté en amont par la précarité du rapport au travail et par la fragilité des réseaux de sociabilité qui sont le lot commun du petit peuple des campagnes comme des villes* » (*Les métamorphoses*, pp. 152-153). Le vagabondage de cette époque est en réalité un phénomène davantage migratoire que d'errance (sans domicile) : « *Les vagabonds sont en fait, dans les sociétés préindustrielles, l'équivalent des immigrés : étrangers parce qu'ils cherchent des moyens de survivre hors de leur 'pays'* » (*Ibid.*, p. 154), en somme des petites gens, issus des petits métiers (manouvriers, bateliers, saisonniers agricoles, domestiques à la recherche d'une place, soldats démobilisés...) qui partent sur les routes pour chercher du travail. Le vagabondage est un drame de la misère (économique) mais aussi d'une désocialisation progressive (rupture des attaches sociales et familiales subséquente de l'errance).

Poussant plus loin l'analogie avec la situation actuelle, R. Castel dit que le vagabondage de cette époque est « *la pointe avancée d'un processus de désaffiliation menaçant des secteurs beaucoup plus vastes de la société* », soit « *la masse du peuple qui n'est séparée de sa frange désaffiliée que par des frontières fragiles : l'ensemble de ceux qui se trouvent dans la zone de vulnérabilité* » (*Les métamorphoses*, p. 169). Les mesures répressives à l'égard

des vagabonds ont, dans cette optique, en trame de fond une fonction préventive, celle d'avoir un effet dissuasif sur la population la plus à risque.

Au 18^e siècle : les enclosures en Angleterre

Si R. Castel s'attache à analyser les métamorphoses économiques et sociales en France, il n'en reste pas moins que des phénomènes de désaffiliation se sont produits ailleurs et parfois sous d'autres formes. Ainsi en va-t-il par exemple du mouvement des enclosures¹⁰ qui, au 18^e siècle, rejeta dans l'errance non seulement une part croissante de la population paysanne anglaise qui n'avait plus accès aux communaux, mais également ceux qui dépendaient essentiellement de ces paysans pour leur travail et leur substance (forgerons, charrons, valets de ferme, journaliers...). Précédemment intégrés dans la société mais impuissants face à ces bouleversements, ces travailleurs se retrouvèrent en errance et vinrent gonfler à la porte des villes une 'armée de réserve'. Celle qui précisément sera amenée à vendre sa force de travail, pour un salaire de misère, dans les manufactures du début de la révolution industrielle.

D'un salaire de misère à la protection sociale

Au début de l'industrialisation, la main-d'œuvre est recrutée majoritairement, sous une quasi-contrainte, parmi ces populations nomades de désaffiliés dont nous venons de parler, soit une population caractérisée par de faibles revenus et par « *l'instabilité de l'emploi, la quête d'occupations provisoires, l'intermittence des temps de travail et de non-emploi* », des hommes mais aussi des femmes et des enfants, « *plus intimidables ou disposant d'enore moins d'opportunités pour échapper à ces conditions de travail* ». « *Les conditions de travail sont telles dans les premières concentrations industrielles qu'il faut être placé sous la plus extrême sujétion du besoin pour accepter de telles 'offres' d'emploi* », dit R. Castel (*Les métamorphoses*, pp. 251 et 268).

¹⁰ Les enclosures résultèrent du vote par le Parlement anglais d'un nombre considérable de lois ayant pour objet de « *diviser, allotir et enclore* » les terres, transformant l'agriculture traditionnelle fonctionnant sur un système d'usage commun des terres par les paysans (champs non clôturés) en un système de propriété privée et fermée (d'où le terme 'enclosure'). Elles ont marqué la fin des droits d'usage, en particulier des communaux, dont bon nombre de paysans dépendaient. Voir : Yves ZOBBERMAN, *Une histoire du chômage. De l'Antiquité à nos Jours*, Perrin, 2011.

L'État social apparaît dans la deuxième moitié du 19^e siècle. Né de la volonté de contourner l'antagonisme de classes par l'intervention d'un tiers dans les relations entre travailleurs et patronat, l'État va peu à peu jouer ce rôle en régulant les relations entre les deux parties et en assurant aux travailleurs une protection sociale contre les aléas de l'existence.

Cette évolution, que R. Castel analyse dans les détails pour la France, se retrouve également en Belgique. Les milieux dirigeants s'effrayant du développement des caisses de secours mutuels initiées et contrôlées par les ouvriers, l'État commence à intervenir dans la protection des travailleurs dès le milieu du 19^e siècle (cadre légal, participation au financement...). Deux autres raisons s'ajoutent à cette motivation première : l'inquiétude de l'État face au nombre important de personnes qui font appel à l'assistance publique, craignant qu'elles ne développent un profil d'assisté et ne délaissent la recherche d'un travail¹¹, d'une part ; l'inquiétude que les caisses de secours mutuels ne servent aussi à payer des indemnités aux travailleurs en grève, d'autre part¹². C'est finalement au sortir de la Seconde guerre mondiale que la sécurité sociale et la négociation collective des salaires (reconnaissance du fait social et du fait syndical) verront le jour, sur base d'un *Projet d'accord de solidarité sociale* (connu sous le nom de 'pacte social') conclu en 1944 par des représentants syndicaux, patronaux et des hauts fonctionnaires. Ce pacte social repose sur deux grands piliers : d'une part une paix sociale entre les organisations syndicales et patronales, d'autre part un système de sécurité sociale obligatoire, basé sur le principe de solidarité, pour tous les travailleurs salariés. On assistera à partir de là à l'avènement d'une société de plus en plus redistributive qui aboutira, dans

¹¹ La législation belge sur l'assistance publique témoigne de cette volonté de séparer ceux qui sont aptes au travail de ceux qui ne le sont pas. Ainsi, fin du 19^e siècle, une Commission royale pour l'assistance publique tente de départager les 'bons' des 'mauvais pauvres' en créant trois catégories : « *les indigents qui n'ont pas la force de travailler, les indigents qui ne trouvent pas les moyens de travailler et les indigents qui ne veulent pas travailler* » (Daniel ZAMORA, *Histoire de l'aide sociale en Belgique*, in *Politique*, n°76, septembre-octobre 2012, p. 42, en ligne : <http://politique.eu.org/spip.php?article2519>).

¹² Selon Florence DEGAVRE : *Femmes et caisses ouvrières au XIX^e siècle*, in *Démocratie* (1^{re} partie), 1/2000 (en ligne : www.revue-democratie.be/index.php/component/content/article/16-histoire-sociale/histoire-sociale/879-femmes-et-caisses-ouvrieres-au-xixe-siecle).

les années 1960, à l'intégration économique de la quasi-totalité de la population. Les situations de désaffiliation deviendront alors résiduelles.

Un filet de sécurité supplémentaire

Pour les populations en déficit d'insertion dans la société salariale, l'État social s'est doté, plus tardivement, de nouvelles lois de protection. En France, il s'est agi essentiellement du RMI (Revenu minimum d'insertion, datant de 1988), allocation que nous pouvons rapprocher du Minimex (Minimum de moyens d'existence) belge (1974). Par rapport aux différents régimes de la sécurité sociale, la spécificité de ces dispositifs résidait dans le fait que le bénéfice des allocations était conditionné non plus par le versement de cotisations sociales issues du travail mais par le non-dépassement d'un seuil maximum de revenus. Si, d'un côté comme de l'autre, ces lois avaient aussi comme objectif de rattacher ces populations au marché de l'emploi, cela s'est peu concrétisé lors de leur mise en œuvre.

Aujourd'hui, en France, le RMI est remplacé par le RSA (Revenu de solidarité active) dans une perspective d'activation : « *Le RSA exemplifie le glissement qui s'opère, depuis une vingtaine d'années, d'une conception de la solidarité conçue comme une construction collective inconditionnellement garantie par l'État sous forme de droits, à une interprétation contractuelle de la solidarité selon laquelle les individus sont mobilisés selon une logique de la contrepartie afin de mériter les ressources dont ils peuvent être les bénéficiaires.* »¹³ En Belgique, le Minimex a été remplacé par le RIS (Revenu social d'intégration), liant de la même façon allocations et contrainte d'activation¹⁴. Nous y voilà, la boucle est bouclée... puisque nous voici revenus aux mesures actuelles de démantèlement de la sécurité sociale et des politiques d'activation...

¹³ Robert CASTEL, De la protection sociale comme droit, in Robert CASTEL et Nicolas DUVOUX, *L'avenir de la solidarité*, PUF/La vie des idées.fr, 2013, p. 5.

¹⁴ Voir : Catherine BASTYNS, L'activation au sein des CPAS. Un bref aperçu replacé dans son contexte historique, in *Journal de l'alpha*, n°189, op. cit., pp. 110-115.

Et l'alpha dans tout ça ?

Si désaffiliation sociale signifie précarité au niveau du marché de l'emploi et délitement des liens de solidarité sociale, comme le montre l'analyse de R. Castel, il est clair que nous rencontrons en alpha de nombreuses personnes qui vivent cette grande vulnérabilité, du fait même de leur difficulté à trouver du travail dans un système de plus en plus compétitif et de l'impact des processus d'activation et de relégation vers les services d'aide sociale. Nombreuses sont les analyses et les études qui en témoignent : l'analyse de Dominique Rossi et d'Aurélie Storme qui tente de cerner à partir de différents critères le public en réaffiliation sociale¹⁵, la recherche de Claire Corniquet sur les représentations des apprenants en formation ISP-alpha liées à leur parcours de formation vers l'emploi¹⁶, l'étude de la mission Recherche de Lire et Écrire Bruxelles sur l'expérience et le vécu des personnes analphabètes par rapport à l'emploi¹⁷, l'analyse d'Anne Godenir et d'Aurélie Storme mettant les propos des concepteurs et défenseurs de l'État social actif en regard du vécu d'apprenants en alpha recueillis par Marilyn Demets¹⁸... Ce relevé ne se veut pas exhaustif et vous êtes sûrement nombreux à avoir d'une manière ou d'une autre enrichi l'analyse de R. Castel par des témoignages d'apprenants en alpha, travailleurs ou ex-travailleurs, ayant subi les processus de précarisation, d'augmentation des inégalités au travail et de réduction des protections sociales. Toutes ces contributions, citées ou non citées, apportent chacune une part de réponse à l'appel de R. Castel qui, en février

15 Dominique ROSSI et Aurélie STORME, *Atteindre les personnes qui vivent l'illettrisme et la précarité en Wallonie picarde*, pp. 34-45 de ce numéro.

16 Claire CORNIQUET, *Quelles représentations ont les apprenants et stagiaires en alphabétisation de leur parcours de formation vers l'emploi ? Enjeux et défis pour le secteur de la formation ISP-Alpha*, Lire et Écrire Bruxelles, mars 2015 (en ligne : www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/recherche_isp_alpha.pdf).

17 Iria GALVAN CASTAÑO, Magali JOSEPH, Claire CORNIQUET et Els DE CLERCQ, *Face à l'emploi. Regards de personnes analphabètes sur leur travail*, décembre 2014 (en ligne : www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/etude_face_a_l_emploi_leebxl_2014.pdf).

18 Anne GODENIR et Aurélie STORME, *ESA : de la théorie à l'expérience de vie*, in *Journal de l'alpha*, n°189, op. cit. ; Deux groupes d'apprenants de Lire et Écrire Hainaut occidental accompagnés par Marilyn DEMETS, *Chômeur « exemplaire » recherche emploi*, in *Journal de l'alpha*, n°170, septembre 2009, pp. 61-66 (en ligne : www.lire-et-ecrire.be/ja170).

2011, lors d'une conférence à l'Université populaire de Bruxelles, invitait les participants à 'donner chair' à son concept de précarité¹⁹.

Sylvie-Anne GOFFINET
Lire et Écrire Communauté française

¹⁹ Alain LEDUC, *Avant-propos*, in *Les Cahiers du Fil Rouge, Sur le précarité. En hommage à Robert Castel*, n°16-17, octobre 2012, p. 7 (en ligne : www.universitepopulaire.be/wp-content/uploads/2013/03/filrouge_16_17.pdf).